



## ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

### COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

---

#### **Le potentiel de baignade à l'anse Tibbits est très bon, mais prudence...**

**Québec, le 12 juillet 2006.** La ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches a rendu publics aujourd'hui les résultats de son étude sur le potentiel de baignade à l'anse Tibbits à Lévis.

La modélisation de la qualité des eaux de baignade à l'anse Tibbits avait comme objectifs :

- De valider la qualité des eaux de baignade selon le programme Environnement-Plage.
- De démontrer l'importance des facteurs météorologiques dans la contamination bactériologique des eaux du fleuve qui suggèrent que la contamination des eaux pluviales et les débordements des réseaux d'égouts sont en cause.
- D'élaborer un modèle de gestion de la plage de l'anse Tibbits nous permettant de calculer le temps de fermeture préventive de la plage après de fortes précipitations. C'est grâce à cette modélisation de la qualité des eaux sur une base plus régulière que la plage de la rivière Saint-Maurice à l'Île Saint-Quentin a été ouverte à la baignade.

Rappelons que, comme plusieurs villes, Lévis est dotée d'un système unitaire. En temps de pluie, des trop-pleins régularisent le débit des stations d'épuration des eaux et rejettent les eaux usées sans traitement dans le fleuve et ses tributaires. Afin de remédier à cette situation, des investissements massifs pour contrôler les débordements sont nécessaires.

Ainsi, les prélèvements d'eau ont été effectués du 26 juin au 2 septembre 2005 inclusivement, pour l'analyse du E-coli et de la turbidité. Les échantillons ont été analysés dans un laboratoire certifié.

Sur la base du programme Environnement-Plage, le potentiel de baignade du site de l'anse Tibbits au cours de l'été 2005 **a été évalué comme étant très bon**. En avant-midi, le critère de qualité lié à la baignade (200 UFC/100 ml) a été respecté 82 % du temps, alors qu'en après-midi il a été respecté 88 % du temps. La fréquence des journées où le critère a été respecté à la fois le matin et l'après-midi a été de 76 %.

Par contre, le modèle de la gestion préventive du site, basé sur des règles de fermeture liées aux précipitations et à la turbidité, serait difficile à développer pour l'instant, à cause des sources de contamination du site non liées aux précipitations et au problème de surverse.

Considérant ces résultats indiquant un fort potentiel de baignade, **plusieurs actions à court terme sont nécessaires:**

- Trouver la source de contamination en temps sec. À cet effet, la Ville de Lévis doit être mise à contribution. Cette dernière doit vérifier s'il n'y a pas quelques résidences mal connectées au réseau à cause d'un bris d'une canalisation ou d'un incident, et dont les eaux usées se retrouvent directement dans le fleuve.
- Poursuivre la modélisation de la qualité des eaux par un échantillonnage fréquent afin de confirmer les résultats obtenus en 2005. Nous espérons aussi que la Ville de Lévis unisse ses efforts avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de poursuivre la modélisation de la qualité des eaux selon le même protocole que nous avons utilisé. Cette proposition demande un échéancier valable à court terme afin de ne pas remettre la baignade indéfiniment. Les résultats doivent être mis à la disposition des intervenants du milieu et des citoyens.
- Aménager le site de la plage en analysant le potentiel de restauration des anciens quais abandonnés. Un plan d'aménagement avec plusieurs scénarios et à court terme est nécessaire. La plage offre aussi une opportunité unique d'une grande plage en enlevant les quais, si ces derniers ne présentent aucune possibilité de restauration. L'opportunité de déplacer et de valoriser les anciennes structures de bois du quai de l'anse Tibbits au parc national du chantier AC Davie doit faire partie d'un des scénarios à étudier.

Pour exploiter une plage il faut respecter les règles de sécurité contenues dans le *Règlement sur la sécurité dans les bains publics de la Régie du Bâtiment du Québec*. (R.R.Q, 1981). Par exemple, la délimitation obligatoire d'une zone de baignade par une ligne de bouée contrastant avec l'environnement, en tenant compte des courants et marées, et le respect de la profondeur maximale de 1,6 mètres dans la zone surveillée.

### **Pour une réappropriation du fleuve**

Le parc de l'anse Tibbits est un **site exceptionnel** en rive sud pour toutes les activités récréatives développées et l'attrait unique de sa piste multifonctionnelle. La baignade ne ferait que consolider les activités développées au parc Saint-Laurent et répondre à un besoin de plus en plus manifesté de retour au fleuve. Il est urgent de poursuivre les efforts, car plusieurs étapes sont à franchir avant que cet usage ne soit rendu officiel, de la modélisation de la qualité des eaux jusqu'à l'aménagement adéquat du site. Nous espérons que cette étude contribuera à renforcer le goût des citoyens de la rive sud à concrétiser cet usage sur leur territoire, comme il se concrétise à la plage Jacques-Cartier.

Pour certains sites ayant un fort potentiel de baignade, la Ville de Québec s'est dotée d'un plan de contrôle des déversements des eaux usées en temps de pluie. Même si ces ouvrages demandent un investissement massif, la Ville de Lévis ne peut-elle pas commencer à étudier des scénarios, elle aussi, afin que cet usage perdu de baignade soit retrouvé ?



Partie de la plage de l'anse Tibbits



Anciens quais abandonnés et non sécuritaires, limitant la plage et la mise en place d'une plus grande plage.

-30-

Pour information :

**Hamida Hassen-Bey, directrice générale**

**ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Édifice La Fabrique, 295, boul Charest Est, bureau 099; Tél : (418) 522-8080;

télec : (418) 522-4664; [zipquebec@clic.net](mailto:zipquebec@clic.net)

---